

**Coopération internationale et développement économique :  
comment débiter ? Jusqu'où aller ?**

**Compte rendu**

**Romans**

Musée de la chaussure

**23 octobre 2008**

## Programme

9h30

### Accueil

- Mot d'accueil et présentation de la journée.

### 10h00 à 11h00 Panorama de la coopération rhônalpine dans le développement économique

- Présentation de l'état des lieux réalisé à partir de la base de données de RESACOOOP
- Echange avec les participants par rapport à leurs pratiques dans le domaine

### 11h00 à 12h30 Coopération internationale et économie : passer de l'idée à l'action

- Les porteurs de projet au cœur de la dynamique économique : l'exemple de la méthodologie « Nouveaux Exportateurs ».  
Chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

12h30 à 14h00

### Pause Repas

### 14h00 à 17h00 Coopération internationale et économie : passer de l'idée à l'action (suite)

- Quand une Chambre des métiers collabore à une action de coopération décentralisée.  
Chambre des métiers et de l'artisanat de Vienne (38)
- La place de la formation professionnelle dans l'action internationale.  
AFPI rhodanienne (69)
- Contribuer au développement économique à travers ses compétences « légales » : le Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau du Grand Lyon (69).
- Echanges avec les participants et débat
- **Synthèse et conclusion de la journée**

## Introduction

C'est l'interpellation croissante de collectivités territoriales du Sud à leurs homologues françaises qui a relancé, en Rhône-Alpes, la réflexion sur les liens entre coopération internationale et développement économique. Développer l'économie locale est une priorité vitale pour beaucoup de communes et régions du Sud qui sont en place depuis peu. Elles ont besoin d'accroître leurs ressources fiscales tout comme l'emploi de proximité et souhaitent que leurs partenaires du Nord les aident à y parvenir.

Comment les collectivités rhônalpines peuvent-elles accompagner et répondre à ces sollicitations ? C'est à partir de cette question que le GIP (Groupement d'intérêt public) RESACOOP a lancé une démarche de réflexion régionale s'inscrivant dans le moyen terme.

Un groupe de travail s'est formé, composé d'une dizaine d'acteurs rhônalpins de la coopération internationale, pour approfondir cette question : quelle(s) place(s) pour l'économie dans la coopération internationale ? Avec le « cahier des charges » suivant :

- « Revisiter », au plan français, les compétences des différents niveaux de collectivités territoriales en matière économique, les manières dont elles mettent en œuvre ces compétences, les acteurs et opérateurs avec lesquels elles agissent;
- Identifier et analyser la diversité des initiatives en Rhône-Alpes ;
- Recueillir et capitaliser les expériences ;
- Et enfin présenter l'état de la réflexion et la mettre en débat avec l'ensemble des acteurs rhônalpins.

La journée organisée le 23 octobre 2008 à Romans était, à ce titre, une étape importante de concertation. Dans son discours d'accueil, Henri Bertholet, maire de Romans, a souligné les enjeux de cette réflexion : « Dans l'avenir, notre recherche commune d'un monde plus équilibré aura plus que jamais un sens ». Dans cet esprit, la construction d'un développement économique durable apparaît comme une voie inéluctable.

### **Avertissement**

Le document qui suit n'est pas le compte rendu linéaire des différentes prises de parole mais une synthèse des éléments de contenu recueillis aux divers moments de la journée.

Dans un premier temps, un panorama de la coopération rhônalpine en matière de développement économique a été présenté, suivi d'un échange entre les participants.

La deuxième partie de la journée a été consacrée à l'expression de quatre témoignages d'acteurs ayant expérimenté le passage « de l'idée à l'action ».

## Quelques définitions

*Economie* : ensemble des activités d'une collectivité humaine relatives à la production, la distribution et la consommation de biens et de services. Le mot « économie » vient du grec ancien et signifie étymologiquement « administration de la maison ».

Depuis 200 ans, la forme économique dominante est *l'économie capitalistique*, caractérisée par la propriété privée des moyens de production, la recherche du profit, la liberté des échanges économiques et la libre concurrence, l'importance du capital, enfin la rémunération du travail par un salaire.

Une autre forme économique s'en distingue : *l'économie sociale et solidaire*, dont la finalité est de répondre à un besoin de manière collective. Son mode de gouvernance est original : principe « un homme = une voix », profits distribués au profit du projet, long terme privilégié. 210.000 emplois en Rhône-Alpes appartiennent au monde de l'économie sociale et solidaire.

*Entreprise* : entité dans laquelle des moyens humains, techniques et financiers sont mis en commun en vue de produire des biens et services. Ce terme n'est pas exclusif au mode capitalistique. Par exemple, une association peut être une entreprise.

## A. Panorama de la coopération rhônalpine en matière de développement économique

### 1. Présentation de l'état des lieux réalisé à partir de la base de données de RESACOOOP

*Intervention : Lucie Carezza, RESACOOOP*

430 actions au total ont été identifiées comme ayant une dimension économique, ceci dans trois domaines significatifs :

- 178 en développement agricole et rural ;
- 179 en économie, artisanat, services et crédit ;
- 73 en tourisme.

262 organisations ont été repérées comme agissant dans le domaine économique - sur les 1 500 que compte la base de données RESACOOOP -, se répartissant comme suit :

- 174 associations ;
- 62 collectivités locales ;
- 9 entreprises ;
- 4 chambres consulaires ;
- 13 autres acteurs.

Les associations et les collectivités sont donc largement prédominantes. Les collectivités agissent à parts égales dans les trois domaines identifiés. Les associations privilégient pour leur part des actions d'une part en développement agricole et rural, d'autre part en économie, artisanat, services et crédit.

Leur répartition est inégale en Rhône-Alpes : 47 % dans le Rhône, 17 % en Isère, 10 % dans la Drôme, mais seulement 2 % dans l'Ain et en Ardèche.

55 % des actions sont menées en Afrique subsaharienne, le reste étant réparti assez également dans les autres continents. Ces proportions correspondent à celles constatées pour l'ensemble des actions de coopération rhônalpines.

Cet état des lieux montre de façon inattendue un grand nombre d'actions régionales en lien avec des domaines économiques, alors même que l'action des entreprises est peu représentée. Ce constat est peu étonnant car la base de données porte sur les actions de coopération. Il est cependant sujet à questionnement car le développement économique paraît devoir mériter la mobilisation de tous les acteurs, y compris les entreprises privées.

Enfin, cet état des lieux devra être approfondi : d'une part avec la mise à jour et l'enrichissement des données fournies, d'autre part grâce à l'identification d'autres initiatives en lien avec la question du développement économique. Une collaboration avec des organisations socioprofessionnelles est à envisager.

**Pour résumer**, l'état des lieux issu de la base de données de RESACOOOP fait apparaître 262 actions de coopération dans le domaine économique en Rhône-Alpes sur 1500 actions recensées, soit environ 17%. La place des associations et des collectivités locales y est prépondérante.

Qu'il s'agisse de leur origine géographique en Rhône-Alpes, des pays de destination ou des thématiques abordées, elles apparaissent en concordance avec les grandes tendances de la coopération internationale dans la région.

Cet état des lieux n'est qu'une première photographie de la question. Il devra être approfondi ultérieurement.

## 2. Echanges avec les participants

Plusieurs intervenants demandent des précisions qualitatives sur l'état des lieux : impact sur les populations ciblées, type de compétences mobilisées dans les collectivités, etc.

Cette étude, même parcellaire, fournit quelques enseignements. Ainsi, la coopération économique est caractérisée... par son manque d'originalité par rapport aux autres champs de la coopération décentralisée en Rhône-Alpes. Les pays de coopération sont les mêmes (pour plus de la moitié en Afrique subsaharienne) et la dimension agricole et rurale reste prépondérante dans les actions menées.

Beaucoup de collectivités se préoccupent d'intégrer le développement économique dans leur coopération. Cependant, elles le font en s'appuyant principalement sur les associations et non sur les entreprises, ce qui oriente la nature des opérations menées. Il est souligné que les collectivités locales n'ont pas de compétence propre à agir en la matière mais qu'elles sont plutôt là pour créer les conditions du développement économique.

Le débat se poursuit sur les conditions pour mener à bien une coopération de nature économique. L'équipement en services de base comme l'eau potable et l'assainissement est cité ; il permet de réunir des acteurs économiques autour d'institutions comme les Agences de l'eau.

Le représentant d'une commune témoigne d'une expérience inaboutie de coopération décentralisée à caractère économique au Bénin. Des compétences techniques avaient été mises à contribution pour un projet de silos à maïs et manioc. Cependant, le projet peine à fonctionner en raison de l'absence de mobilisation des partenaires locaux.

Cet échec permet de rappeler quelques passages obligés d'une coopération réussie. Celle-ci tient à « la nature du contact sur le terrain », passant par la promotion de cadres locaux qualifiés. Une véritable relation de partenariat doit être constituée, bâtie « en se frottant les uns aux autres ». Ce doit être une relation « gagnant-gagnant » avec la préservation du principe d'équité. Chacun doit avoir des exigences vis-à-vis de l'autre et si le partenaire du Sud a à gagner d'une telle coopération, celui du Nord doit s'enrichir aussi grâce à elle. Des mesures doivent être anticipées pour que cette équité existe réellement, en dépit du déséquilibre créé par la relation financière. Enfin, il faut tenir compte du fait que les secteurs de coopération ont complètement évolué et qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de creuser des puits mais de tenir compte des besoins actuels des pays du Sud.

**Pour résumer**, les entreprises privées sont très peu présentes dans les actions de coopération économique. Celles-ci s'appuient de façon privilégiée sur les collectivités et les associations. Plusieurs conditions sont requises pour mener à bien une coopération dans le domaine économique. L'équipement en services de base peut servir de point d'appui à leur démarrage. Il est nécessaire d'avoir de bons relais dans le pays de coopération, d'asseoir l'action sur un principe d'équité où chacun est gagnant.

Enfin, il est bon de tenir compte des besoins actuels des pays supports de coopération.

## B. Coopération internationale et économie : passer de l'idée à l'action

### 1. L'exemple de la méthodologie « Nouveaux exportateurs »

*Intervention : Majid Medani, CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Lyon.*

*Majid Medani est responsable du programme « Nouveaux exportateurs » à la CCI de Lyon. Ce programme a accompagné plus de 600 entreprises du département du Rhône depuis dix ans dans leurs actions à l'international.*

Le programme « Nouveaux exportateurs » est né suite à la crise économique des années 90. Les chefs d'entreprise ont pris conscience à cette époque de la nécessité d'aller chercher de nouvelles parts de marché à l'étranger, face à l'atonie du marché national.

Les actions d'accompagnement étaient alors uniquement collectives. Les entreprises allaient « chasser en meute » à l'international. « Il manquait l'approche individuelle, souligne Majid Medani. Or c'est la somme des projets individuels qui donne l'efficacité à l'action ».

Le programme a été construit en tenant compte de ce constat. Il s'agit d'une formation-action basée sur une méthode qui aide le chef d'entreprise à réaliser son diagnostic export et à construire son plan à l'international. Cette méthode est participative : l'expert ne remplace pas l'entrepreneur, lequel « reste maître de son entreprise et de son projet ».

Deux phases sont prévues. La première phase est celle de l'évaluation de l'aptitude export de l'entreprise. Il s'agit d'identifier ses atouts pour porter une offre sur un marché étranger : par exemple l'existence d'un réseau de SAV (service après-vente). La seconde phase consiste en la préparation formalisée de la stratégie et du plan d'action de l'entreprise à l'export.

Le programme comprend quatre jours de formation s'échelonnant sur une période assez brève de quatre à six semaines. Il est placé sous la conduite d'un expert animateur en développement international qui assure le « coaching » (ou accompagnement suivi) des stagiaires.

La formation alterne les séances individuelles et collectives. Ces dernières permettent de passer les projets à l'export au « banc d'essai », les autres entrepreneurs en formation se chargeant de critiquer ceux de leurs confrères. Les groupes sont composés d'entrepreneurs non susceptibles d'être en situation de concurrence.

Au terme de la formation, les projets sont portés devant un comité d'évaluation qui formule un avis permettant l'accès au dispositif régional d'aide à l'export. Une première évaluation est menée « à chaud » avec le chef d'entreprise et une seconde au bout d'une année.

L'analyse quantitative des effets du programme montre que le chiffre d'affaires à l'export des entreprises suivies a augmenté en moyenne d'un tiers. Quant au taux d'échec, Majid Medani l'évalue à environ 10 à 20 %. L'analyse qualitative fait apparaître un degré de satisfaction de 80 % des chefs d'entreprise.

La CCI de Lyon travaille aujourd'hui à la construction d'un programme similaire pour les PME qui, dit Majid Medani, « doivent avoir aujourd'hui les mêmes compétences que les multinationales ». Au bout de dix ans, la méthodologie appliquée avec le programme « Nouveaux exportateurs » a en tout cas fait la démonstration qu'elle était à fois « pérenne et duplicable ».

Au-delà de la présentation du programme, Majid Medani constate une évolution dans la logique export des entreprises. Hier, celle-ci se déclinait ainsi : « On construit en France et on vend à l'étranger un produit dont notre client ne peut pas se passer ». Aujourd'hui, la problématique est différente : « L'entreprise qui veut survivre doit aller à la conquête de nouveaux marchés ».



On ne raisonne plus seulement en termes de marché mais aussi **en termes de partenariat**. Il s'agit d'aller chercher ailleurs des savoir-faire disponibles à des coûts intéressants.

La chute du Mur de Berlin a donné lieu à la naissance d'une « nouvelle économie » dans les pays d'Europe centrale et orientale. « Des pays où le savoir-faire est à des coûts très intéressants », souligne Majid Medani. Il pense que les PME françaises n'ont pas su profiter de l'occasion, contrairement à leurs homologues allemands ou italiens. Il estime qu'aujourd'hui ces entreprises ne doivent pas manquer les opportunités à saisir avec le marché maghrébin.

### Echange avec les participants

L'échange qui suit permet d'enrichir l'apport de l'intervenant.

- *Quels sont les bons ingrédients pour que la phase collective de votre programme fonctionne ?*

C'est un travail d'animation. Il faut créer un climat de confiance, faire en sorte que son voisin soit un partenaire et non un concurrent. L'utilisation des mêmes outils pour chaque cas permet qu'une émulation se crée. Les participants s'enrichissent quand ils essayent de trouver ce qui ne va pas dans le projet du voisin.

- *Ce modèle est-il transposable à l'univers de la coopération internationale ?*

Je peux essayer de le traduire avec mon langage d'homme de marketing. J'ai une demande ; elle est relayée par des institutionnels qui traduisent des demandes d'opérateurs de base. Ici, il existe une offre représentée par les acteurs de la coopération. Cette offre concerne des entreprises qui peuvent être mécènes, faire des dons, être prestataires de services ou en recherche de savoir-faire technologiques ou de management de projets. Il faut établir le lien pour qu'une rencontre entre l'offre et la demande existe.

La mise en mouvement des entreprises passe par des filtres. Le premier tri me semble être l'existence d'une demande solvable. Un autre indicateur essentiel est l'existence de savoir-faire exploitables dans notre région car il vaut mieux aller sur le terrain avec une offre pertinente. On peut aussi citer comme critère l'inscription de l'action dans des valeurs.

*Ce ne sont pas les mêmes choses qui motivent les entreprises et les acteurs de coopération internationale. Comment imaginer concrètement une participation des entreprises ?*

La mission d'un chef d'entreprise, c'est d'abord la pérennité de son entreprise. Il doit rémunérer ses actifs, payer ses salariés et satisfaire ses clients. Ce sont ses trois interlocuteurs obligés.

Sur un plan plus réduit, il existe aussi des motivations différentes, comme les déductions fiscales, le mécénat ou les intérêts bien compris à moyen et long terme.

Je conseille un accompagnement au niveau de groupements ou syndicats professionnels, tirés par une vision que le chef d'entreprise ne peut pas avoir. Par exemple, on ne trouve plus de mécaniciens qualifiés en France. Le problème peut être pris en charge globalement et des modalités de sous-traitance identifiées ailleurs.

J'ai l'impression que le mouvement part souvent d'ici et peut-être pas suffisamment de là-bas. Si on l'inverse, les réponses seraient peut-être plus évidentes.

**Pour résumer**, l'exemple du programme « Nouveaux exportateurs » permet d'aborder les enjeux du développement économique depuis un point de vue différent. Ce programme de la CCI de Lyon a concerné plus de 600 entreprises du Rhône depuis dix ans. Il est destiné à les accompagner dans leurs démarches à l'international. Sa méthodologie est basée sur la formation-action. Le chef d'entreprise participant reste maître de ses décisions. L'accompagnement prend la forme d'un « coaching » et alterne phases individuelles et collectives. Il s'agit d'une action de courte durée : quatre journées réparties sur une période quatre à six semaines. En moyenne, les entreprises ayant bénéficié de cet accompagnement ont vu leur chiffre d'affaires à l'export augmenter d'un tiers.

Aujourd'hui, le développement à l'export est une question de survie pour les entreprises. La France a manqué le coche de l'ouverture des pays d'Europe centrale et orientale. Des opportunités sont à prendre aujourd'hui sur le marché maghrébin.

La préoccupation principale du chef d'entreprise est d'assurer la pérennité de son entreprise. A certaines conditions, il peut cependant être intéressé par des actions de coopération économique. L'intermédiaire des groupements et syndicats professionnels est conseillé pour enclencher ces dynamiques de coopération.

## 2. La place de la formation professionnelle dans l'action internationale

*Intervention : Emmanuel Dufour, AFPI rhodanienne (Association de formation professionnelle pour l'industrie rhodanienne)*

L'AFPI rhodanienne, organisme de formation professionnelle basé à Lyon, a été créé par le syndicat professionnel de la métallurgie (l'UIMM – Union des industries et métiers de la métallurgie), branche la plus importante du MEDEF comptant 1,8 millions de salariés et 45.000 établissements en France (250.000 salariés et 9000 établissements ayant 42 % de leur chiffre d'affaires à l'export, en Rhône-Alpes).

Les missions du syndicat de la métallurgie sont les suivantes : rassembler et représenter les chefs d'entreprise, informer et conseiller les entreprises, négocier avec les partenaires sociaux, enfin promouvoir et défendre les intérêts des entreprises et de la profession. L'action de l'AFPI s'inscrit dans cette dernière mission.

L'association a été créée en 1961. Sa vocation est « d'améliorer la compétitivité des entreprises industrielles par le renforcement des ressources humaines ». Elle intervient en matière de formation initiale des jeunes, de formation professionnelle continue, enfin de conseil et d'accompagnement des entreprises. Ses domaines d'intervention sont transversaux (accompagnement-management, gestion des ressources humaines, positionnement-mobilité interne), techniques (maintenance, conduite de systèmes automatisés, électricité-automatismes-hydraulique, productique mécanique-outillage, génie climatique, chaudronnerie-tôlerie-soudure-tuyauterie) et en relation avec des services connexes (qualité, sécurité, environnement, organisation industrielle, études et méthode). Les moyens de l'AFPI, ce sont 200 professionnels issus des industriels et 22.000 m<sup>2</sup> d'installations dotées d'équipements adaptés aux besoins de l'industrie.

Depuis une quinzaine d'années, l'AFPI développe des projets à l'international. Le premier d'entre eux a été la mise en place d'un centre de formation à Kuala Lumpur (Malaisie) à la demande d'entreprises rhodaniennes. En effet, celles-ci ne trouvaient pas les compétences nécessaires à leur activité parmi la main d'œuvre locale et souhaitaient y remédier en proposant des formations adaptées.

Depuis lors, d'autres projets ont vu le jour en Afrique francophone et en Asie. Ceux-ci s'inscrivent dans des partenariats conclus entre l'UIMM et des partenaires locaux. Cinq grands domaines d'intervention sont privilégiés : la formation professionnelle et technique, le développement des organisations professionnelles et des services aux entreprises, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le développement des PME, le management et la conduite de projets internationaux, enfin la valorisation et le développement des ressources humaines.

La démarche de l'AFPI s'établit en quatre étapes :

- le partenariat avec les organisations intermédiaires locales et les institutions gouvernementales ;
- l'analyse des besoins auprès des opérateurs économiques. L'AFPI rencontre les acteurs économiques formels et informels, établit l'état des lieux et propose un projet de formation ;
- la recherche de financements auprès des bailleurs de fonds (coopération décentralisée, financeurs locaux, Agence française de développement, Banque mondiale, etc.) ;
- le transfert de compétences auprès des structures d'appui locales. C'est l'étape de la mise en œuvre.

### ***Un exemple de projet de l'AFPI à Bobo Dioulasso (Burkina Faso)***

Une convention de coopération décentralisée est signée entre la Région des Hauts Bassins (Burkina Faso) et la Région Rhône-Alpes, comprenant la volonté de développer un axe de formation professionnelle. Le vice-président de la Région Rhône-Alpes, Jean-Philippe Bayon, sollicite l'AFPI pour l'identification de projets. Celle-ci mène une étude d'opportunité et de faisabilité, financée par la Région, entre septembre et novembre 2007.

A l'issue de cette étude, il est préconisé une intervention prioritaire dans le domaine de la structure métallique. Une filière de formation est mise en place dans un centre de formation professionnelle : le centre Don Bosco de Bobo Dioulasso.

En 2008, ce projet bénéficie d'un appui financier de 200.000 € pour l'achat et l'affrètement de matériels de formation et d'un appui à la mise en œuvre d'environ 25.000 €.

En 2009, la suite du projet concernera le renforcement des capacités des formateurs du centre de formation Don Bosco et d'autres structures locales.

Pour l'AFPI, les atouts de ce projet sont l'acquisition d'équipements et matériels modernes et opérationnels, la création d'un centre de ressources pour les artisans du secteur, un renforcement des capacités des formateurs et le soutien d'une entreprise locale, leader dans la sous-région.

#### *Echange avec les participants*

L'échange qui suit la présentation d'Emmanuel Dufour permet de préciser les méthodes de l'AFPI à l'international, en réponse notamment à l'intervention d'un participant soucieux d'enclencher « des processus qui puissent répondre aux aspirations locales ».

Si l'AFPI s'appuie parfois sur des demandes ponctuelles d'entreprises, elle essaie de manière globale de se doter d'une « vision objective des besoins locaux ». Elle entend la formation professionnelle comme « un levier pour le développement économique qui favorise la création de valeur ajoutée locale ».

L'organisme de formation a une obligation de résultat basée sur le transfert de compétences. Il se donne les moyens de répondre à des besoins identifiés, à charge pour les partenaires locaux de s'approprier les transferts réalisés.

Les centres de formation sont conçus à la juste dimension des besoins, après la phase d'étude préalable. Le risque de saturation des filières apparaît ainsi évité. De même, l'AFPI s'attache à la pérennisation des projets qu'elle installe, en recherchant l'autofinancement des structures locales.

Les besoins en formation professionnelle ne sont jamais évalués en fonction de données statistiques, très souvent peu fiables, mais sur la base d'entretiens qualitatifs avec des interlocuteurs divers : entreprises, structures consulaires, dispositifs d'appui, etc.

Les méthodes varient d'un pays à l'autre, d'une situation à l'autre. Ainsi, dans certains pays, les systèmes de formation sont opérationnels et constituent des interlocuteurs obligés. Dans d'autres pays, la formation professionnelle technique est quasi-absente et nécessite une autre approche. L'AFPI adapte donc sa proposition à ces situations.

Enfin, l'association issue du syndicat de la métallurgie essaie « le plus possible » d'établir des partenariats avec des entreprises industrielles rhônalpines. Il existe cependant peu d'opérations débouchant sur une relation technique entre entreprises françaises et étrangères.

**Pour résumer**, l'AFPI rhodanienne est l'organisme de formation du syndicat professionnel de la métallurgie, branche du MEDEF.

L'AFPI mène des projets à l'international depuis une quinzaine d'années, en Asie et en Afrique francophone. Selon une démarche bien établie, elle crée des organismes de formation professionnelle répondant aux besoins locaux des pays d'implantation.

L'AFPI considère la formation professionnelle comme un levier pour le développement économique. Avant de concrétiser tout projet à l'étranger, elle se dote d'une vision complète des situations locales et adapte son approche en fonction de ces situations.

### **3. Quand une Chambre de métiers et de l'artisanat collabore à une action de coopération décentralisée**

*Intervention : Odile Proust, chargée de mission métiers d'art à la Chambre de métiers et de l'artisanat de Vienne/La Tour du Pin (Nord Isère)*

Une Chambre de métiers et de l'artisanat est l'institution publique qui enregistre et représente les entreprises artisanales. Ces entreprises ont comme point commun de compter moins de dix salariés et sont présentes essentiellement dans les domaines de la production, du bâtiment, de l'alimentaire ou des services aux entreprises ou aux personnes.

Les missions traditionnelles des Chambres de métiers sont le conseil en développement, la formation et l'accompagnement des entreprises tout au long de leur vie. Les métiers d'art constituent une faible partie des effectifs des Chambres de métiers : ainsi, sur les 9000 artisans du Nord Isère, 200 sont des artisans d'art.

Tout comme pour les collectivités locales, le développement économique à l'international n'est pas la mission première des Chambres de métiers. Celle du Nord Isère a pourtant été amenée à s'y intéresser, suite à une sollicitation de la Ville de Vienne. Celle-ci, de même que Romans, est en relation avec la ville palestinienne de Beit Sahour. Un secteur artisanal centré sur les métiers d'art (bois d'olivier, nacre, broderie) y existe en relation avec l'activité touristique générée par la cité voisine de Bethléem. Ce secteur comprend notamment une coopérative artisanale regroupant une quarantaine d'artisans.

Il y a quelques années, Beit Sahour a sollicité Vienne en lui demandant d'agir d'urgence pour aider son artisanat local, ébranlé par les difficultés nées de la situation politique conflictuelle en Palestine. La demande immédiate de la coopérative était de trouver des ventes en France, d'où la proposition d'organiser une vente de ses produits artisanaux à l'occasion du Salon de Noël des métiers d'art qui se tient chaque année à Vienne début décembre.

Odile Proust estime que cette vente n'était pas la meilleure réponse à leur besoin. Mais, dit-elle : « Leur vraie demande n'a jamais été explicitée ». Le partenariat avec la Chambre de métiers avait selon elle d'autres intérêts : l'ouverture aux artisans d'art du Nord Isère dont les métiers sont proches de ceux des artisans palestiniens, la rencontre de distributeurs spécialisés en France et un impact en termes d'information du public.

Un compromis a été conclu. La coopérative artisanale de Beit Sahour a été accueillie lors du Salon de Noël de Vienne fin 2005 selon les critères proposés par la Chambre de métiers. Elle n'a eu droit qu'à un seul stand qui a été payé de la même manière que pour les artisans d'art français. Les prix ont été fixés de façon à correspondre à la réalité économique française. L'artisanat de nacre a été privilégié car il n'y avait pas d'autre artisanat de ce type sur le salon. Toutes ces mesures étaient destinées à rassurer les autres exposants contre le risque de concurrence déloyale.

Une mission de prospection avait été réalisée au préalable à Beit Sahour par les Villes de Vienne et de Romans, avec la participation d'un tourneur sur bois du Nord Isère. Celui-ci a témoigné là-bas de l'intérêt qu'il portait à la formation, afin de permettre aux artisans d'améliorer leurs pratiques professionnelles. Lui-même avait bénéficié de la formation pour faire évoluer son activité.

Odile Proust estime qu'il a manqué un lien entre les organisations parties prenantes pour que l'échange soit pleinement satisfaisant. Malgré les mesures prises, certains exposants du Salon de Noël ont parlé de concurrence déloyale.

Pour la chargée de mission métiers d'art, en Palestine comme en France, « l'artisanat ne peut se développer que s'il se démarque de l'industrie et qu'il construit sa valeur ajoutée sur de petites séries, avec un très bon niveau de qualité ». Elle a constaté les mêmes difficultés de commercialisation dans les deux pays. Elle voit un avantage à la vente collective en boutique pratiquée par la coopérative palestinienne, alors que ce système de vente est encore peu développé en France. Enfin, pour elle, l'un des seuls domaines où la Chambre de métiers a légitimité à aller plus loin dans ce type de coopération est celui de la formation (et non celui de la vente); la formation fait en effet partie des missions de base de ces chambres consulaires.

Le lien tissé avec la Ville de Vienne a été bénéfique ; il a en tout cas permis de mettre l'accent sur une réalité —celle des métiers d'art— largement méconnue par la collectivité. Odile Proust pense qu'il est « indispensable de travailler avec d'autres acteurs » dans ce type d'opération car la Chambre de métiers, seule, ne peut être un interlocuteur de coopération économique.

### Echange avec les participants

Frédéric Deshayes, au nom de la Ville de Romans, complète le propos d'Odile Proust. Il explique que la Chambre de métiers de Romans avait décliné la proposition de coopération avant qu'elle ne soit proposée à Vienne. Pour sa part, il estime que sa propre collectivité s'était « jetée un peu vite dans la sollicitation » sans en mesurer toutes les implications. Il pense que cette expérience a permis de mieux cerner le rôle de la collectivité, lequel en tout cas n'est pas « de faire de l'artisanat ou du commerce ».

L'échange qui suit porte sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la concertation entre les acteurs d'une coopération. Emmanuel Dufour, de l'AFPI, explique que si les échanges entre entreprises sont rares, des échanges locaux parviennent à se mettre en place avec des acteurs de la coopération et de la formation professionnelle. Quant à la rencontre entre territoires, affirme-t-il : « Rien n'est écrit. C'est aussi une question de personnes ».

Un participant pense qu'il est utile de créer des canaux de communication entre les acteurs économiques d'un territoire. La nécessité d'une coopération « de pair à pair » est citée en complémentarité avec le décroisement entre acteurs. « Quand une collectivité traite avec une coopérative agricole, c'est marcher sur les plates-bandes du territoire d'autres élus », exprime Odile Proust.

Quelqu'un se demande quelle est la chance pour des « opérateurs informels » d'entrer dans une coopération économique. De façon imagée, cela donne : « Quelle est la chance de survie de la pâquerette dans les coopérations ? » Ce à quoi l'animateur de séance répond : « Il faut de la place pour tout le monde ».

**Pour résumer**, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Vienne a été amenée à s'impliquer dans un échange à visée économique avec une coopérative artisanale palestinienne.

La coopérative a eu droit à un stand de vente sur le Salon de Noël des métiers de d'art de Vienne. Cette vente ne constituait cependant pas une réponse durable à l'origine des difficultés rencontrées par les artisans palestiniens.

D'une manière générale, l'artisanat d'art peut se développer s'il se démarque de l'industrie, via la production et la vente d'objets de qualité réalisés en petites séries. Un système de vente à privilégier est celui de la vente collective en boutique de producteurs.

Les villes de Romans et de Vienne ont joué le rôle d'intermédiaires et ont confié les questions professionnelles à la Chambre de métiers.



#### 4. Comment appuyer le développement touristique dans le cadre d'une coopération décentralisée ?

*Intervention* : Frédéric Deshayes, responsable de la Mission des affaires européennes et internationales de la Ville de Romans.

Le choix de la Ville de Romans de développer des actions de coopération dans le domaine touristique n'était pas calculé à l'avance mais a plutôt été dicté par les circonstances via les villes partenaires.

**La première action** dans ce domaine a concerné **l'appui à des professionnels du tourisme**, grâce à la coopération de Romans avec Beit Sahour, en Palestine. Suite à l'autonomie des territoires palestiniens, au milieu des années 90, la Ville de Bethléem, voisine de Beit Sahour, a sollicité Romans sur le développement de son activité touristique.

Ainsi, la cité drômoise a soutenu la formation de guides touristiques palestiniens francophones. Trois promotions - de dix guides chacune - ont été formées, en liaison avec les offices de tourisme de villes françaises et le BTS tourisme du lycée Montplaisir à Lyon. L'évaluation de ce projet de cinq ans n'a pas pu avoir lieu en 2000 à cause de la reprise de l'Intifada et les guides formés ne peuvent exercer, faute de touristes en Palestine.

**La seconde action** est un appui à des **opérateurs du tourisme**. Elle concerne la coopération de Romans avec Vardénis en Arménie, via l'association de femmes Arégouni. Cette ville de 17.000 habitants, sans attrait particulier, ne comprend aucune structure hôtelière. Arégouni, en organisant l'accueil chez l'habitant, est la seule structure à faire venir des étrangers à Vardénis.

Romans a financé la création de gîtes et en a assuré la promotion, en impliquant des partenaires ciblés tels la communauté arménienne romanaise et des personnes sensibles au tourisme solidaire. Le voyageur Vision du monde et l'association Accueil paysan sont associés à ce partenariat.

L'été dernier, six groupes de touristes ont été accueillis à Vardénis grâce à cet échange. Un nombre modeste mais « à la mesure » des possibilités de la coopération romanaise.

Cette « initiative pâquerette » a trouvé récemment une ampleur nouvelle grâce à une mise en réseau avec d'autres acteurs rhônalpins (Villes de Vienne et de Grenoble, Conseil général de l'Isère) sur un programme concerté pour le développement du tourisme solidaire en Arménie.

**La troisième action** de la Ville de Romans dans ce domaine est un appui au **renforcement de l'offre touristique**. Cette fois-ci, la ville support de coopération est El Jem, en Tunisie. Le deuxième monument visité dans le pays s'y trouve : un amphithéâtre romain qui accueille 500.000 visiteurs par an. Ce monument est géré par le Ministère de la culture tunisien et les touristes qui s'y rendent ont tendance à en faire un but unique de destination à El Jem, sans passer de nuit sur place ni même prendre le temps de se rendre dans les commerces locaux.

La Ville d'El Jem profite donc très peu de la manne générée par l'activité touristique entourant ce site patrimonial. « Que faire pour que les touristes restent sur place ? » : les élus tunisiens ont posé cette question à leurs homologues romains dès le début des relations entre les deux villes, en 1993. Une question difficile à laquelle il a fallu des années à Romans avant de pouvoir répondre. La coopération s'est donc dans un premier temps engagée dans d'autres directions. Puis, à l'occasion de chantiers de jeunes de reconstruction d'une villa romaine, l'idée a émergé de créer une dynamique autour de ce deuxième pôle patrimonial. En invitant les touristes à la visiter après l'amphithéâtre romain, on les amène à circuler en ville, voire à y séjourner, donc à dépenser sur place et à participer ainsi à l'économie locale.

Le projet a été mené, sous l'égide de la Ville d'El Jem, en partenariat avec Romans, le Ministère de la culture tunisien et d'autres acteurs. La villa romaine réhabilitée a été inaugurée en 2001 et est devenue comme prévu le deuxième pôle d'attractivité touristique d'El Jem. Son musée accueille

désormais 12.000 visiteurs par an. Dans cette opération, la Ville de Romans a contribué à « mettre autour d'une table des acteurs qui ne se parlaient pas ».

L'action a eu des effets indirects sur l'artisanat local. Une activité de copie de mosaïque ancienne a vu le jour et atteint un niveau d'activité quasi-industriel.

#### Echange avec les participants

Frédéric Deshayes retient un certitude de ces trois expériences : « On ne peut pas travailler tout seul dans ces thématiques très complexes ».

Un responsable d'association romaine témoigne à ce sujet que la Ville de Romans s'est beaucoup appuyée sur le tissu associatif dans ses coopérations internationales. Le « brassage d'idées » issu de ces échanges permet en retour aux associations « d'identifier des éléments qui peuvent servir à la ville ». Quelqu'un ajoute que c'est ce « brassage » qui permet de faire naître l'idée économique. La fonction des collectivités locales y est une nouvelle fois mise en évidence : **permettre la mobilisation des acteurs** en faisant en sorte que les liens se créent entre eux.

**Pour résumer**, l'engagement de la Ville de Romans dans des coopérations à visée touristique s'est construit au gré des circonstances.

La première action menée l'a été en appui à des professionnels. Il s'agissait de la formation de guides touristiques francophones à Bethléem.

La deuxième action a été menée à destination d'un opérateur : l'association de femmes Arégouni à Vardénis (Arménie) qui a créé des gîtes d'accueil chez l'habitant.

La troisième action, orientée vers le renforcement de l'offre, a consisté à financer une partie des travaux de rénovation d'une villa romaine à El Jem (Tunisie). L'objectif était de fixer des touristes dans la ville afin qu'ils puissent contribuer davantage à l'économie locale.

La Ville de Romans a permis la mobilisation des acteurs de ces trois coopérations. Acteurs sans qui les actions menées n'auraient pas pu avoir lieu.

## Conclusion

*Intervention : Rose-Marie Di Donato, RESACOOP.*

Les échanges ayant eu lieu au cours de cette journée montrent que la question du développement économique n'est pas l'affaire que d'une seule sorte d'acteurs. Elle est au contraire transversale à un grand nombre d'intervenants différents.

Le développement économique s'appuie avant tout sur l'existence et l'émergence de porteurs de projet. Leurs initiatives individuelles deviennent significatives quand elles s'agglomèrent entre elles, quand la relation entre pairs se matérialise.

Une coopération économique est réussie quand elle est synonyme de rencontre. Cette rencontre, il faut la susciter, la préparer, l'organiser et l'animer. En coopération comme en « affaires », la question du partenariat apparaît essentielle, la connaissance des cultures et des contextes locaux est incontournable, l'écoute de l'autre qu'il soit futur « client » ou « bénéficiaire » est indispensable.

Il n'y a pas de bonne ni de mauvaise initiative, mais autant d'expérimentations qu'il est intéressant de capter afin de s'en servir comme source d'enseignement et d'inspiration.

La réflexion sur le lien entre coopération internationale et développement économique va se poursuivre et s'approfondir sur la base des échanges de la journée du 23 octobre 2008. Le groupe de travail mis en place au sein du GIP RESACOOP est saisi de la question et se chargera d'élaborer des outils d'analyse dans les mois à venir.



## **ANNEXES**

Nb	Organisation	Contact	Adresse 1	CP	Ville	@
1	ADCAVL	Francis Hennetin	Rue pêcheurie	26100	Romans / Isère	adcavl@wanadoo.fr,
2	AFPA	BICHON Martine	BP 293 - av. des Allobroges	26100	Romans / Isère	martine.bichon@afpa.fr
3	AFPI Rhodanienne	DUFOUR Emmanuel	10 bd Edmond Michelet	69008	Lyon	
4	Agence de l'eau RMC Lyon	REMONT Bruno	2-4 allée de Lodtz	69007	Lyon	
5	Agence de l'eau RMC Lyon	RIVIERE Daniel	2-4 allée de Lodtz	69007	Lyon	
6	Agir abcd - Drôme	TRIBOLLET Guy	19, rue de la Banque	26100	Romans / Isère	guy.tribollet@yahoo.fr
7	Artisans du Monde	BIARD Geneviève	7 Côte Jacquemart	26100	Romans / Isère	admromans@wanadoo.fr
8	Association Régie des Quartiers du Valentinois	TOUATI Abdelkader	22 B, av G. Clémenceau	26000	Valence	touati.kader@voila.fr
9	CADR	DERRIENNIC Hervé	202 chemin de Fontanières	69350	La Mulatière	cadr@free.fr
10	CCFD - Drôme	LEAUTHIER Elisabeth				elisabeth.leauthier@laposte.net
11	CFPF	DESCOMBES Pierre				P.DESCOMBES@drome.cci.fr
12	Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon	MEDANI Madjid	20 rue de la Bourse	69002	Lyon	
13	Chambre des métiers et de l'artisanat de Vienne	PROUST Odile	ZA La Gère Malissol - BP 369	38217	Vienne	oproust@cma-vienne.fr

14	CIDEM (comité initiative dév euro-méditerranée)	BEN REDJEB Hosni	Le Patio 97 Gal Arlequin n°84	38100	Grenoble	benrejbhosni@yahoo.com
15	CIDEM (comité initiative dév euro-méditerranée)	FISCHER Julia	Le Patio 97 Gal Arlequin n°84	38100	Grenoble	
16	Ciedel	DELHAYE Catherine	19 rue d'Enghien	69002	Lyon	cdelhaye@univ-catholyon.fr
17	Ciedel (Etudiant)	MOUKOURI Alain	19 rue d'Enghien	69002	Lyon	
18	Ciedel (Etudiante)	PETROSSYAN Knarig	19 rue d'Enghien	69002	Lyon	
19	Ciridd	ALAMEDA Philippe	60 rue des Acieries	42000	St Etienne	philippe.alameda@ciridd.org
20	Cités Unies France	ZARECZKY-WEINBERG Béatrice	9 rue Christiani	75018	Paris	b.zareczkyweinberg@cites-unies-France.org
21	Comité de jumelage Grigny-Koupela	BOREL Bernadette	39 Rives d'Ozon	69360	St Symphorien d'Ozon	bernadette.borel@orange.fr
22	Comité de jumelage Grigny-Koupela	BOREL Jean	39 Rives d'Ozon	69360	St Symphorien d'Ozon	jean.pierre.borel@wanadoo.fr
23	Consulat du Nicaragua	BONNET Jean	49 rue de Créqui	69006	Lyon	consulat.nicaragua.lyon@wanadoo.fr
24	Diois Jumelage	ISOARD Gilberte	Le Serre de Pibous et Cournes	26450	Die	marc.isoard@orange.fr
25	Dounia	GERRUD Pierre	3 av Marcelin-Berthelot	38100	Grenoble	p.gerrud@laposte.net
26	Ecidec	HERAUD AROUNA Magali	10 rue Lanterne	69001	Lyon	m.arouna@free.fr

27	ESTRI	GOUTIN-BURLAT Elisabeth	23 Place Carnot	69286	Lyon cedex 02	egoutinburlat@univ-catholyon.fr
28	Grand Lyon	LAGARDE Isabelle	20, rue du Lac	69003	Lyon	ilagarde@grandlyon.org
29	GREF - Grenoble	LEPEER Liliane	Quartier Les Ramières	26400	Piegros - La Clastre	liliane.lepeer.gref@orange.fr
30	Mairie de Ste Foy les Lyon	BRENDERS Henri	10 rue Deshay	69110	Ste Foy les Lyon	culture@ville-saintefoyleslyon.fr
31	Mairie de Valence	PICON-MOINE Raquel	1 Place de la Liberté	26000	Valence	raquel.picon-moine@mairie-valence.fr
32	Mairie d'Echirolles	GERY André	1 place des 5 Fontaines - BP 248	38433	Echirolles cedex	a.gery@ville-echirolles.fr
33	Paysagest'	PIERRE Bérangère	3 chemin du Port	38660	Ste Marie d'Alloix	paysagest@wanadoo.fr
34	Plateforme d'Insertion par l'Humanitaire et la Coopération	EON Gérard	9, rue Camille Desmoulins	26300	Romans / Isère	
35	Plateforme d'Insertion par l'Humanitaire et la Coopération	PLEIGNET Eric	9, rue Camille Desmoulins	26300	Romans / Isère	
36	Plateforme d'Insertion par l'Humanitaire et la Coopération	MUKEZANGANGO Claudine	9, rue Camille Desmoulins	26300	Romans / Isère	
37	Poleymieux Tiers Monde	DIDIER Roger	391 chemin de la Croix Rampan	69250	Poleymieux au Mont d'Or	r.didier@numericable.com
38	Région Rhône-Alpes	NOAILLY Marc	78, route de Paris - BP 19	69751	Charbonnières les Bains	mnoailly@rhonealpes.fr
39	RESACOOOP	CARENZA Lucie	19 rue d'Enghien	69002	Lyon	mail@resacoop.org
40	RESACOOOP	DI DONATO Rose-Marie	19 rue d'Enghien	69002	Lyon	mail@resacoop.org

41	RESACOOOP	LAJARGE Corinne	19 rue d'Enghien	69002	Lyon	mail@resacoop.org
42	RESACOOOP	TAINE Isabelle	19 rue d'Enghien	69002	Lyon	mail@resacoop.org
43	Romans international	COUSTAURY Andrée		26750	Triors	
44	Ville d'Annemasse	DEPIAT Yann	Hôtel de Ville - BP 530	74107	Annemasse cedex	yann.depiat@mairie-annemasse.fr
45	Ville de Grenoble	HAMON Perrine	3 rue Montorge	38000	Grenoble	
46	Ville de Lyon	CARBONARE Myriam	Hôtel de Ville - Serv. R.I. - Place de la Comédie	69001	Lyon	myriam.carbonare@mairie-lyon.fr
47	Ville de Romans	BERTHOLET Henri	Hôtel de Ville - Place Jules Nadi	26100	Romans / Isère	
48	Ville de Romans	DESHAYES Frédéric	Hôtel de Ville - Place Jules Nadi	26100	Romans / Isère	fdeshayes@ville-romans26.fr
49	Ville de Romans	DURAND Agnès	Hôtel de Ville - Place Jules Nadi	26100	Romans / Isère	
50	Ville de Romans	NIAUCIEL Marie-Christine	Hôtel de Ville - Place Jules Nadi	26100	Romans / Isère	
51	Ville de Romans	CREPEL Yann	BP 1012 - Hôtel de Ville	26102	Romans cedex	
52	Ville de Vienne	DUCROUX Céline	Hôtel de Ville - Place François Mitterrand	38200	Vienne	
53		ABATZIAN Valérie	rue Pierre Charignon	26750	Génissieux	
54		COHEN AKNIN André	Le Haut des Fayolles	26750	Geyssans	cohen-aknin@wanadoo.fr



55		NOAILLY Alexandre		69630	Chaponost	
56		RIVIERE Jean-Paul	8, place des Pèlerins	42410	Chavanat	
57		SURDON Christine	17 Cote des Cordeliers	26100	Romans / Isère	ch.surdon@gmail.com